

La ville conflictuelle. Oppositions - Tensions - Négociations

LIVRET ATELIERS



Sommaire

Thèmes 1 - Frictions, tensions, conflits : comment penser les
conflictualité urbaines ? 5

Thèmes 2 - Existe-t-il une géographie de la conflictualité ur-
baine ? 15

Thèmes 3 - Du micro-conflit urbain à la mobilisation globale :
observe-t-on une diffusion des conflictualités urbaines ? 23

Thème 4 - Conflits urbains : des vainqueurs et des perdants ou
de nouvelles formes d'arrangement 30

THEME 1

Session 1 - Conflits et acteurs institutionnels

Session 2 - Conflits et groupes sociaux

Session 3 - Conflits et objets des crispations

WALTER KRA KOUAME
Enseignant - Chercheur
Université de Alassane
Ouattarra

Les contradictions de l'Etat dans la gouvernance des espaces publics urbains de Côte d'Ivoire : l'exemple de la ville de Bouaké

A travers une analyse des échecs de « l'opération pays propre » à Bouaké, deuxième grande ville de Côte d'Ivoire, la communication met au jour les contradictions étatiques qui sous-tendent la gouvernance des espaces publics en milieu urbain ivoirien. Elle s'intéresse particulièrement aux relations conflictuelles qui, dans la mise en œuvre de cette opération, ont opposé l'Agence nationale de la salubrité urbaine (Anasur) et la Mairie de Bouaké. Deux structures étatiques ayant pourtant à charge l'aménagement des espaces publics urbains.

S'inscrivant dans le champ thématique du colloque intitulé : « Frictions, tensions, conflits : comment penser les conflictualités urbaines ? », la communication questionne cette situation paradoxale en s'attelant à i) décrire les pratiques qui témoignent des contradictions entre les structures étatiques que sont l'Anasur et la Mairie de Bouaké dans le cadre de « l'opération pays propre », ii) identifier, pour chaque structure, les intérêts qui sous-tendent ces pratiques contradictoires, et iii) dépeindre les perceptions construites par les deux structures pour défendre leurs intérêts divergents.

La communication aborde ainsi la question de la crise de l'action publique d'aménagement urbain. Elle l'aborde sous l'angle des contradictions internes de l'Etat, pourtant détenteur du domaine public et à la fois instigateur des projets d'aménagement urbain. Cette problématique implique, en outre, d'interroger les impacts de ces paradoxes inhérents à l'action publique sur les usagers du domaine public. De sorte à mieux cerner et adresser les défis d'une gouvernance locale orientée vers l'initiation et la conduite de projets d'aménagement urbain à l'abri des blocages et des conflits locaux.

La manière dont les configurations sociopolitiques et la gestion urbaine se construisent et se tiennent à Timimoun (Sud Ouest algérien) est l'objet de la présente contribution. La démarche assigne la construction de la réalité sociale en mettant en exergue des conflits et des compromis entre les décideurs locaux et les agents religieux dans l'aménagement de l'espace. A Timimoun, se trouve la permanence du sacré dans la structuration et la gestion de l'espace. Un cas très instructif qui illustre la part du sacré et la main mise sur la gestion urbaine. C'est l'histoire d'un lotissement. Les mrâbtîn (agents religieux) de Zâwiya de Sid El Hadj Belqacem récusent la construction de logements à proximité des lieux : motif officiel invoqué: le sbû', élément sacré. Un lotissement qui a traîné pendant plusieurs années commence enfin à voir le jour, lorsque éclate le problème à la fin de l'année 2010. Les mrâbtîn contestent les limites du lotissement prétextant que le terrain est un espace traditionnellement destiné au déroulement de la fête du sbû' (Naissance du prophète). Les mrâbtîn exigent que ce lotissement soit le plus loin possible de l'espace où se déroule la phase finale du sbû'. En fait, derrière cette revendication se cache un problème de luttes et conflits sociaux. Des clivages articulés autour du sacré éclatent au grand jour, quand les mrâbtîn de Zâwiya de Sid El Hadj Belqacem constatent que ce sont pour la plupart leurs anciens hrâtîn-s ou carrément esclaves (abîd-s) qui vont bénéficier de ces lots de terrains.

Quand après maintes négociations des limites sont acceptées et le lotissement retenu. Les mrâbtîn persistent à vouloir repousser le lotissement loin dans le temps et dans l'espace. Deux discours sont menés à l'endroit et du côté des gestionnaires administratifs de l'espace. On parle de place publique à préserver et de manque d'espace découvert. Les stratégies qu'utilisent les responsables témoignent du conflit des logiques en présence et de la force encore prégnante des croyances locales. En effet lors de nos enquêtes, on nous a longuement parlé des dossiers administratifs concernant des équipements qui ont été programmés dans ces lieux et qui n'ont jamais abouti. Ce qui a dissuadé beaucoup de responsables à affecter ces espaces sacrés. Les rapports administratifs parleront alors de zones non urbanisables, de prospects non appropriés et de non respect des prescriptions des instruments d'urbanisme. En fait, derrière ce jargon technique se cache des compromis et des soumissions pour le compte des agents religieux. La pression sociale exercée sur les décideurs locaux et l'appréhension des entrepreneurs font de certains espaces, des lieux craints et soigneusement évités.

La donnée coutumière nous semble importante et déterminante dans la gestion des espaces habités. Notre avis rejoint celui développé par P. Deffontaines. « La religion fut appelée, avant la géographie, à décider de la façon dont les habitations seraient réparties »

L'utilisation et la gestion des espaces urbains dans les grandes villes africaines sont marquées par de perpétuels conflits fonciers à cause de nombreux besoins de logement des habitants. Les analyses dans cet article porteront sur la ville de Lomé au Togo où le problème foncier est le théâtre de fréquentes confrontations. Les enjeux de contrôle, d'appropriation et de distribution de la terre préoccupent quotidiennement tous les acteurs urbains tels que l'Etat, les collectivités, les propriétaires, et les acquéreurs à tel enseigne que les conflits qui en découlent sont très souvent virulents. Les besoins divers et complémentaires de tous ces acteurs urbains devraient en principe se réaliser dans un cadre d'une bonne politique de planification foncière et urbaine qui fait défaut pour le moment au Togo. La législation foncière et domaniale actuelle est la résultante des actes juridiques et pratiques foncières développées au Togo par les colonisateurs et par le législateur togolais depuis l'indépendance en 1960. Elle permet aux propriétaires de mener à terme une procédure de lotissement et de vendre légalement et librement des lots. Illégalité et informalité se sont développées à Lomé avec l'absence de contrôle de l'Etat et la transgression des textes sur fond de la complicité de certains acteurs, de spéculation et de double vente.

Du fait du fort accroissement de la population urbaine, de l'inexistence d'une politique de logement sociaux qui a donné libre cours aux citoyens d'acheter eux-mêmes leur lot pour construire leur propre maison, la course à l'acquisition des terres par les populations moins nanties se fait dans les périphéries urbaines et dans les zones rurales proches du périurbain sur fond de friction, de tension permanente et de conflit entre les différents acteurs. L'objectif de cet article est donc de montrer comment le foncier urbain oppose acteurs privés et public autour des enjeux socio-économiques différentiels et suscite une réflexion sur une nouvelle géographie de la conflictualité urbaine. Nous mettons surtout en évidence les jeux conflictuels entre les propriétaires privés qui sont mus par le besoin de construire leur maison, et les acteurs publics qui ont de la peine à obtenir des réserves administratives pour mettre en place des services. Nous décrirons le conflit d'appropriation qui existe entre l'Etat et les collectivités locales détentrices des terres. L'irrespect des textes en vigueur par l'Etat lui-même à travers l'expropriation pour cause d'utilité publique jamais suivie d'indemnisation est vécu comme un cas d'injustice flagrante par ces collectivités. De plus, la libéralisation du système foncier n'a pas permis au Togo de rationaliser l'occupation du sol et d'améliorer son système actuel de gestion foncière pour éviter les litiges et conflits dans une perspective d'un développement urbain durable .

A partir de l'exploitation des recueils de texte législatifs sur l'urbanisme et l'habitat du document portant sur l'étude diagnostique de l'élaboration d'un avant-projet de code foncier au Togo publié en 2012 et du rapport portant sur le Grand Lomé publié en 2011 et à partir des entretiens qualitatifs réalisés auprès des différents acteurs impliqués dans les transactions foncières, nous analyserons les contours de cette géographie de la conflictualité urbaine issue des problèmes fonciers et surtout du phénomène de la double vente de terrain.

Ils ont détruit la barre et construit cette bibliothèque mais les gens s'en foutent ! Ils ont des carreaux cassés, des ascenseurs qui ne marchent pas...Ce qu'ils veulent c'est une antenne Pôle emploi ! » (Bibliothécaire, Seine-Saint-Denis, 2009).

Depuis les lois de décentralisation et la prépondérance accordée au local comme sphère de l'action publique (Body-Gendrot, 2001)), les gouvernements locaux profitent des programmes de rénovation urbaine pour construire des médiathèques publiques dans les territoires « cibles » des politiques de la ville. Celles-ci se voient alors investies de missions d'amélioration et transformation du territoire, de promotion du lien social, d'une mixité sociale et d'un sentiment commun d'appartenance dépassant les appartenances de genre, de classe, de « race » et d'âge (Merklen et Perrot-Dessaux, 2010).

Dans les quartiers populaires, la légitimité de ces institutions et de leurs acteurs est souvent questionnée. En effet, ces dernières continuent d'être marquées par des taux de fréquentation et d'emprunt faibles, quand elles ne rencontrent pas des formes de conflictualités plus ou moins « spectaculaires » : méfiance et hostilité envers l'institution et les actions culturelles développées, conflits entre usagers et bibliothécaires, dégradations des locaux et bâtiments, notamment lors des émeutes. Ces manifestations conflictuelles sont très visibles notamment lors de l'ouverture de nouveaux équipements dans un contexte de rénovation urbaine, soulignant les compétitions engagées pour l'espace (Dessajan, 2005). Nous proposons d'analyser certaines dimensions de la ville conflictuelle via l'angle des médiathèques publiques en quartiers populaires, ces dernières constituant un microcosme social dans lequel se développent des formes de luttes et de conflictualité prenant place à l'échelle du quartier et plus largement de la ville. Une enquête collective par entretiens à l'échelle d'un réseau de lecture publique de la région parisienne et un dispositif d'observation participante mis en place pendant plusieurs mois dans une médiathèque d'un quartier populaire de la Seine-Saint-Denis ont permis d'approcher les différentes formes de conflictualité dans lesquelles se trouvent prises ces institutions culturelles et qui traversent le territoire. L'échelle d'analyse retenue ici sera celle du quartier, entendu comme « cadre divers » (Althabe, 1984), objet d'appropriation à partir de pratiques et de représentations des habitants (Poirson, 2005). P

Premièrement, nous présenterons les différentes formes de conflictualités observées entre les médiathèques, les institutions locales et les habitants. Nous verrons que ces rapports -tensions ou conflits, parfois violences- soulignent la question de la légitimité des acteurs et groupes sociaux extérieurs au quartier à intervenir sur le territoire et à « produire » l'urbain. Il s'agira de présenter cette conflictualité urbaine observée comme l'expression de luttes de différents groupes sociaux investis dans la gestion du territoire et dans la diffusion de certaines normes et dynamiques. Ensuite, sera exposée la gestion de ces conflictualités par les acteurs qui s'y trouvent engagés, les représentations qu'ils en ont, les différentes formes de stratégies et négociations qu'ils mettent en place. Enfin, seront examinées les conséquences sur l'évolution de la conflictualité urbaine locale.

THIBAUT LEMAITRE

Chargée d'étude en
concertation
Agence ville ouverte

La revitalisation du Sud-Ouest de Montréal, un territoire disputé

Alors que les discours sur l'embourgeoisement des grands centres urbains semblent s'homogénéiser à travers le monde, le cas de l'arrondissement Sud-Ouest de Montréal présente de remarquables singularités. Au-delà de son histoire qui lui donne une place de tout premier ordre dans l'industrialisation du Canada, couplée à une localisation hautement stratégique sur laquelle se concentrent les principales entrées de la ville (routière, ferroviaire, fluviale) ; la revitalisation de ce territoire engagée depuis fin 1990 révèle des dynamiques intrinsèques variables d'un quartier à l'autre qui s'expliquent en partie par la forte implication des acteurs locaux.

L'analyse de ce processus m'a permis d'observer comment se régule la permanence des tensions entre une mosaïque d'intervenants, dont les représentations alimentent des intérêts divergents pour le contrôle de cet espace. En effet, la situation de déclin qu'a connu le Sud-Ouest s'accommode bien de la vision néolibérale dominante au sein des autorités municipales. Ce dernier est à la fois perçu comme un moyen de renforcer l'image de marque de Montréal, conforme à son axe de développement récréo-touristique, et comme un terrain d'expérimentation favorable pour répondre aux grands enjeux d'avenir de la métropole. À savoir, freiner le départ des ménages vers la grande périphérie en résorbant simultanément la crise du logement et des infrastructures de transport, et ainsi renflouer le budget en récupérant des taxes foncières. En somme, une opportunité unique à ne pas manquer qui tend à négliger la dimension vécue de ce territoire, notamment à travers la production de discours promotionnels. La proximité entretenue avec les investisseurs privés, entachée par la multiplication des scandales de corruption, se heurte au poids d'un héritage social et identitaire très ancré localement. Une telle frénésie de projets entre en rupture avec les besoins du milieu et met en lumière la façon dont il s'organise face à la menace d'un renouvellement progressif. Malgré une importante victoire à valeur fédératrice en 2006, il apparaît que l'institutionnalisation de certains groupes agisse sur la cohésion globale du mouvement communautaire ce qui a conduit à un réajustement des modes d'action. Ce positionnement est à mettre en parallèle avec la reconsidération d'une échelle locale de gestion qui a vu naître les arrondissements, le tout intervenant dans une phase de construction métropolitaine qui redessine l'ensemble du paysage politique et électoral montréalais.

L'intérêt de ce cas d'étude est qu'il ne correspond pas à un exemple parmi d'autres de gentrification, mais renvoie à un fait rare de réactivation des solidarités habitantes qui ne sauraient se limiter à des forces purement contestatrices. La démarche proactive symbolisée par le travail de la table de concertation de Pointe-Saint-Charles, démontre une capacité des citoyens à co-construire des alternatives et participer aux choix d'aménagement dans un rapport de force à priori très déséquilibré, remettant en cause l'indéfectible préjugé pauvreté/dégradation. Bien qu'elle fasse écho à l'ensemble des questions posées, cette contribution s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre de la première thématique de ce colloque car elle reflète la complexité de lecture et d'appréhension des conflictualités urbaines qui ont pour objet la réappropriation des espaces centraux.

A travers l'exemple de la capitale soudanaise, cette communication s'intéresse à la conflictualité comme un mécanisme de régulation. Elle prend pour cas d'étude l'installation, fin 2012, de marchés réservés aux vendeurs de rue au souk el arabi, dans le centre-ville de Khartoum. L'un des objectifs de ce projet, qui s'inspire d'expériences développées dans le continent (Morange et Steck, 2012), est de recomposer les rapports de forces entre les marchands et les acteurs institutionnels. L'intérêt du cas de Khartoum réside dans l'autoritarisme du gouvernement urbain : ce type de projet vise à mieux maîtriser les tensions résultant d'une gestion des vendeurs de rue qui a toujours oscillé entre répression et laissez-faire. Cette communication montrera donc que les conflictualités sont ici des « soupapes » (Dorso, 2009) incontournables, et en partie instrumentalisées, dans la gestion urbaine. Il s'agira de comprendre la formation des conflictualités en considérant l'intégration et la contestation, par les vendeurs, du projet de marchés.

La mise en place des marchés réservés aux vendeurs de rue dans le souk el arabi intervient dans un contexte socio-politique crispé (l'indépendance du Soudan du Sud, les révolutions arabes). Elle répond néanmoins aux volontés de réinvestir le centre-ville de Khartoum suivant deux conceptions. Ce centre est d'abord celui d'une ville-refuge dans un pays en guerre : les vendeurs de rue se heurtent à un lourd dispositif sécuritaire. Le centre est ensuite celui d'une ville-capitale qui a profité, durant les années 2000, des nouvelles rentes pétrolières : les vendeurs de rue contrarient les projets de modernisation. Aux nécessités de reconsidérer la place des vendeurs de rue correspond un changement de gestion :

- des conflictualités quotidiennes : atténuer les tensions dans l'accaparement des rues, qui impactent le fonctionnement de toute la ville (El arabi est le nœud des mobilités).
- des conflictualités périodiques : éviter les mouvements de foules et les effets de « vases communicants » entre quartiers lors des fréquentes opérations de déguerpissement.
- des conflictualités exceptionnelles : favoriser la maîtrise des rues lors de manifestations contre le régime (les lieux névralgiques du pouvoir sont proches).

Nourrie par des enquêtes de terrain (recherches doctorales), la communication se concentrera sur la réception de ces changements par les vendeurs. Il s'agira notamment de déterminer, par une analyse des pratiques et des représentations, si les relations entre ces derniers et les individus liés à la municipalité se recomposent, si de nouvelles figures de pouvoir émergent. Les ambiguïtés de la nouvelle gestion (l'infiltration policière du comité de représentants, le souci de rentabilisation des occupations marchandes) montreront que la balance entre conflictualité et apaisement repose avant tout sur des éléments de langage d'un discours qui masque la recrudescence d'intérêts politiques.

DIDIER DESPONDSProfesseur des universités
Université de Cergy-
Pontoise*L'habitat social : objet de toutes les inquiétudes. Arguments et formes de mobilisation dans l'agglomération parisienne*

Les demandes en logements sociaux restent importantes dans les grandes agglomérations et en particulier dans la région Île-de-France. Afin de répondre à ces besoins, la puissance publique a fixé en 1991, avec la LOV (Loi d'Orientation pour la Ville) un objectif de 20 % de logements sociaux par communes, au-delà d'un certain seuil démographique. Trop peu contraignant, il dut être réaffirmé lors de l'élaboration de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000), avec la mise en place d'un dispositif de pénalités pour les communes ne respectant pas leurs engagements (article 55 de la loi). Si le 18 décembre 2012, la loi Duflot pour le logement social a élevé le seuil à 25 %, il est néanmoins possible de constater que les rattrapages restent en-deçà des attentes là où les taux étaient initialement faibles. Les blocages peuvent venir des municipalités qui refusent de construire des logements sociaux, en arguant de leur liberté de choix (cas de Saint-Maur-des-Fossés ou du Raincy), mais aussi de mobilisations locales qui s'opposent aux décisions prises par des municipalités plus volontaristes (cas par exemple de Paris, de Cergy-la-Forêt, de Nogent-sur-Marne ou d'Auvers-sur-Oise). Après avoir mis en évidence les dynamiques spécifiques qui caractérisent les logements sociaux, en termes de localisation et de ménages cibles (en fonction de leur mode de financement ces logements peuvent s'adresser spécifiquement aux catégories défavorisées ou concerner les classes moyennes), depuis la mise en œuvre de la loi SRU, il s'agira d'analyser les tensions locales qui résultent des projets de construction de logements sociaux. Comment s'organisent les mobilisations, quels arguments sont développés, quels résultats sont obtenus en termes de blocage ou d'amendement des projets initiaux ? Ces mobilisations révèlent-elles une volonté d'entre-soi masquée derrière un argumentaire technique ou un plaidoyer sur le caractère exceptionnel du territoire à défendre ?

Pièce maîtresse de l'ancienne banlieue rouge parisienne, la ville de Nanterre dirigée par les communistes depuis 1935, tire sa spécificité de sa proximité immédiate avec le premier quartier d'affaires d'Europe. Les élus nanterriens ont toujours considéré leur territoire comme un espace « menacé », « martyrisé » et « balaféré » par La Défense. Au début des années 2000, après un long conflit de dix ans avec l'Etat, la municipalité obtient une première victoire avec la création d'un nouvel établissement public, l'EPASA, dont elle a en grande partie la charge et dont le périmètre échappe aux aménageurs de l'EPAD (Roncayolo, 2006). Cette première période conflictuelle demeure essentielle pour saisir la séquence plus récente qui s'ouvre partir de 2007/2008. Dans le cadre du Grand Paris impulsé par Nicolas Sarkozy (Subra 2012 ; Gilli 2014) et de son projet de faire de La Défense la « City française », l'Etat entend reprendre la main sur le territoire nanterrien, qui à l'heure de la compétition entre villes mondiales, constitue à ses yeux une réserve foncière stratégique. Nouvelle opposition de la municipalité. Mais cette fois-ci, la confrontation va trouver une issue en un peu moins de deux ans : elle débouche sur la défaite de la Ville de Nanterre et sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance de La Défense.

L'analyse de ce conflit s'inscrit dans une démarche de géopolitique locale (Giblin 2005, Subra 2012). Il s'agira de revenir sur les représentations que les élus se font de leur territoire, ainsi que sur l'étude des stratégies et des changements de stratégies mis en œuvre par les différents acteurs. Le raisonnement sera nécessairement multiscale car bien qu'intrinsèquement local, ce conflit pose aussi des enjeux d'ordre métropolitain, national voire international. Ainsi, après s'être opposé frontalement à l'Etat en recourant à tous les dispositifs classiques de la lutte (manifestations, mobilisation citoyenne, réflexion sur son modèle urbain), la municipalité nanterrienne a fait l'analyse objective que seule, elle ne pourrait pas gagner. Changeant résolument de stratégie, et ce au prix d'une profonde révolution culturelle chez les élus, elle décide de s'engager dans la définition d'une vision métropolitaine alternative à La Défense : l'objet n'est plus de délaisser le quartier d'affaires, mais de l'intégrer pleinement dans son projet. Bien que politiquement isolée, car entourée de villes de droite, la municipalité brise sa logique de « bastion » et fait le choix tactique de nouer toute une série d'alliances intercommunales. Le jeu d'acteurs qui en ressort dépasse le clivage classique droite/gauche et ne se résume plus à une simple opposition entre les élus locaux et l'Etat.

Preuve enfin que le rapport de force politique peut évoluer très rapidement, le maire de Nanterre affilié à la gauche alternative est devenu en octobre 2013 le président du nouvel établissement public de la Défense (EPADESA), alors même qu'il réclamait sa dissolution un an plutôt. Désormais représenté à la tête du premier quartier d'affaires d'Europe, Nanterre peut-elle rester maître de ses aménagements, alors même que la mise en place de la Métropole du Grand Paris prévue en 2016 risque de s'accompagner de nouveaux bouleversements politiques et de nouvelles conflictualités ?

MIQUEL FERNANDEZ
Professeur
Université de Barcelone

L'habitat social : objet de toutes les inquiétudes. Arguments et formes de mobilisation dans l'agglomération parisienne

Ce document explore les changements de la vie urbaine de la rue d'en Robador dans le quartier du Raval de Barcelone, à la suite d'interventions urbaines qui y ont eu lieu au cours des vingt dernières années. Les incisions urbaines dans le quartier du Raval avaient détruit les biens patrimoniaux urbains de grand valeur architecturale, résidentiel et culturel. En outre, conduisant à l'expulsion de la population, et à une certaine mesure, et dans certains domaines-son remplacement par des personnes à revenu élevé.

Cette Ethnographie critique mené entre 2010 et 2012 sur la rue ci-dessus, prévoit que la perspective d'établir la persistance et la récurrence dans l'action des gouvernements successifs dans ce qui a été jusqu'à présent la "pègre" de la ville, le mythique "Barri Xino", magnifiquement décrite par Jean Genet dans son "Journal du voleur". La question que je voudrais partager avec les participants de la session est sur les micro conflits entre les nouveaux et les anciens voisins dans cette partie de la ville, peut-être le plus stigmatisé de Barcelone.

THEME 2

Session 1 - Conflits : dimension sociale ou (et) dimension spatiale ?

Session 2 - L'espace public et la cristallisation des tensions

La ville de Thiès au Sénégal, respectivement la seconde et troisième ville du pays au plan économique et démographique, s'est beaucoup étendue ces dernières années. Sa superficie urbanisée est passée de 1300 ha en 1983 (PDU, 1983) à près de 5000 ha en 2008. Elle occupe ainsi aujourd'hui quasiment tout l'espace de son périmètre communal d'environ 6900 ha². Ses espaces périphériques, aires de transition, de dualité et aux marges de deux espaces dynamiques (ville/campagne) sont le théâtre de nombreux litiges fonciers. Des conflits accompagnés parfois de violents heurts et opposant notamment des néo-citadins aux autorités urbaines. Depuis 1978, l'application du décret n°78-401 du 09 mai 1978 qui a fixé les limites actuelles de la commune de Thiès, permet aux autorités citadines, face à l'avancée du front d'urbanisation, d'annexer progressivement les espaces ruraux de la commune en toute «légalité» et de les urbaniser par la mise en œuvre de plans d'urbanisme : le Plan directeur d'urbanisme (PDU) de 1983, le Plan de lotissement de 1996, l'Audit urbain de 1998, le plan d'urbanisme de détails de 2004. L'étalement de la ville de Thiès sur l'espace communal est ainsi marqué par des expropriations, des annexions, des lotissements et des mutations urbaines qu'exercent les autorités municipales et citadines en toute souveraineté et sans aucune forme de négociation (Tall et Tine, 2002). Selon I. Tepe (2005), en 2003, au moins 600 cas de litiges fonciers opposant tout type d'acteurs confondus avaient été recensés dans l'espace thiésois source d'énormes enjeux financiers et socio-politiques et d'une compétition tumultueuse. Ces discordes parfois houleuses entre néo-citadins et autorités urbaines portent atteinte à la paix sociale.

Cette gestion à sens unique, confuse et conflictuelle du périurbain thiésois a amené les communautés sereer-noon (une ethnie du Sénégal) établies à la périphérie de la ville à se regrouper en fédération afin de défendre au mieux leurs intérêts. Cette fédération FOP Cangin utilise ainsi l'appartenance ethnique comme instrument fédératif. A travers elle, les sereer-noon revendiquent leurs droits face à la spoliation des terres de leurs ancêtres, partant du fait qu'ils sont les premiers occupants de Thiès. Selon ses initiateurs, FOP Cangin s'active notamment autour de quatre points fondamentaux :

- documenter l'avancée de la ville de Thiès sur les terroirs et ses impacts dans la vie quotidienne des populations thiésoises
- identifier et négocier des solutions partagées par tous les acteurs dans un cadre de concertation
- restituer ces solutions auprès des populations locales grâce à des tournées
- faire valider les éléments de négociation par le préfet qui a un rôle d'arbitrage en tant que chef de l'exécutif départemental.

Alors que la thématique des conflits ruraux a été abordée, dans le cas du Chili, par un nombre important de travaux en sciences sociales (en particulier autour de l'industrie minière dans le nord et de l'usage des ressources en eau dans le sud), les conflits urbains ont été très peu abordés. Or ils se sont multipliés ces dernières décennies et ils sont de plus en plus médiatisés depuis le retour à la démocratie. Dans ce cadre, la métropole de Santiago fait face à une série de défis urbains, une forte fragmentation socio-environnementale, une rapide extension territoriale et des conflits d'usage des sols, accentués par le contexte économique néolibéral chilien.

Cette communication présentera une partie des résultats d'un projet de recherche de post-doctorat en cours, intitulé « Conflits de contenu environnemental et territoire dans le Grand Santiago : analyse du rôle des conflits dans la construction et la gouvernance des territoires », financé par FONDECYT, et dont l'un des objectifs est de créer une base de données géo référencée originale des conflits urbains à Santiago du Chili. Celle-ci a été élaborée à partir de la méthodologie développée par André Torre et son équipe et adaptée au cas chilien, en fonction des sources d'information disponibles et pertinentes (journaux, sources juridiques, enquêtes à dire d'experts et ressources internet).

Cette base de données permet d'analyser la localisation et la répartition des conflits dans l'espace métropolitain, les différentes formes des conflits, les acteurs engagés et les éléments déclencheurs en fonction de leur position dans les espaces urbains. En proposant une géographie fine des conflits à Santiago du Chili, il s'agit de remettre en cause certains présupposés non justifiés. Les conflits et oppositions citoyennes émergent-ils en majorité dans les quartiers aisés de la capitale comme l'avancent certains auteurs ? Se développent-ils essentiellement dans les espaces péri-urbains ? Ces conflits illustrent-ils les fortes inégalités sociales, spatiales et environnementales de la capitale chilienne ?...

Par ailleurs, l'analyse critique de la base de données et des différentes sources d'information invite à une réflexion sur les conflits, leur médiatisation, leur juridicisation et leur politisation. Quels sont les conflits les plus médiatisés ? Quels sont les conflits qui sont présentés devant les tribunaux ? Quels sont les conflits qui mobilisent les acteurs politiques ? Pour quelles raisons ?... Si la juxtaposition de sources variées permet, dans un premier temps, d'élaborer un panorama plus exhaustif des conflits, il est important, dans un second temps, d'isoler les sources afin de comprendre les enjeux et les biais d'une géographie de la conflictualité.

L'espace urbain, par la concentration des hommes et des activités, favorise l'interaction entre les individus. Il peut cependant être un espace de confrontations entre groupes sociaux, notamment dans le cas d'une proximité spatiale forcée. Parfois divisés en « communautés », ces groupes appréhendent l'espace urbain de façon distincte. Dans ce contexte, comment sont pensées les politiques publiques urbaines, et comment influent-elles sur le conflit ?

Cette communication a pour objectif de replacer ces questionnements dans l'analyse d'un cadre social et urbain particulier : Belfast, la capitale de l'Irlande du Nord. Après des négociations au sein de la classe politique, l'accord du Vendredi Saint a été signé en 1998, mettant ainsi fin à trente ans de guerre civile. Belfast est aujourd'hui une ville post-industrielle compétitive. Des aménagements ont permis, à partir des années 1980, de redynamiser certains espaces, notamment le centre-ville – qui a souffert d'un déclin économique et d'une perte de population – et les friches industrielles – laissées à l'abandon avec la désindustrialisation progressive de Belfast. Les élus repensent aujourd'hui l'espace urbain dans une optique d'attraction d'entreprises et de développement touristique et culturel.

Néanmoins, si le climat est apaisé, on assiste encore à des contestations communautaires qui montrent que le conflit n'a pas totalement disparu. Le paysage urbain reste d'ailleurs marqué : dans certains quartiers péricentraux, les espaces résidentiels sont très majoritairement mono-confessionnels – catholique ou protestant. Ils sont parfois séparés par des « murs de paix », les peacelines, tandis que de nombreux symboles d'appartenance – drapeaux, peintures murales – illustrent ce fort sentiment d'appartenance communautaire. Les décisions en matière de politiques urbaines doivent donc prendre en considération cet environnement spécifique.

Plus particulièrement, il semblerait que l'apaisement ne soit visible que dans certains espaces urbains, notamment ceux qui ont été reconvertis – le centre-ville et les berges de la rivière Lagan – et ceux plus cosmopolites. Ces espaces regroupent bien souvent des populations de catégories sociales et économiques plus élevées. Dans les espaces reconvertis, les élus semblent mettre en place une politique visant à la création d'espaces « neutres » qui permettraient de neutraliser les tensions communautaires en regroupant tous les usagers autour d'une pratique commune de l'espace.

Les tensions n'ont donc pas disparues, ou du moins restent-elles visibles dans des espaces particuliers. Ne semblent-elles pas également concerner plus spécifiquement certaines populations ? À Belfast, assiste-t-on à un nouvel équilibre, qui ferait état, d'une part, d'espaces « du conflit », et d'autre part d'espaces « neutres » ou cosmopolites ? Y aurait-il, dans ce cas, des « gagnants » et des « perdants » en ce qui concerne la gestion du conflit et la fabrique de la ville ? D'une manière générale, peut-on parler d'une nouvelle conflictualité, qui aurait changé de nature et qui tendrait aujourd'hui à opposer deux catégories socio-économiques, plutôt que deux communautés ?

Cette communication s'inscrit dans le cadre d'une thèse en urbanisme qui tente de montrer comment les pratiques dans l'espace public sont un reflet des mécanismes sociaux de la société dans laquelle elles s'inscrivent. Parmi ceux-ci, le conflit révèle certains de ses dysfonctionnements (domination, ségrégation, jeux de pouvoir, ...), des problématiques qui sont parfois invisibles par ailleurs. Les raisons et les modalités de cette invisibilité dépendent des intérêts (économique, politique, sociaux, symboliques, ...) des acteurs qui gravitent autour des projets urbains. Pour s'imposer, ceux-ci mettent en jeu différentes stratégies (actions, discours, relations, légitimité, ...) qui rendent l'expression de ces conflits dynamique dans le temps et l'espace.

« Ville conflictuelle » s'il en est, Buenos Aires est sans cesse agitée par de nouveaux épisodes politiques ou économiques, des manifestations sociales, et de plus en plus d'événements culturels et sportifs qui viennent bousculer les pratiques urbaines traditionnelles. En m'appuyant sur le cas de deux parcs du centre-ville de Buenos Aires, je montrerai comment la coexistence d'acteurs et l'obligation de leurs usages à cohabiter dans un même espace entraînent des tensions, qui aboutissent parfois à des conflits ouverts, entre usagers ou avec les décideurs et aménageurs.

En outre mon travail d'enquête m'a permis de constater l'importance croissante de l'espace public dans les formes de mobilisations et les répertoires d'action des militants. Le conflit semble être pour certains acteurs l'unique ou le moyen privilégié de contester les projets d'aménagement proposés par le gouvernement, essentiellement en désavouant sa légitimité à déterminer et orienter les usages et pratiques attendus dans ces parcs. A cela, s'ajoute le fait que certains se saisissent de ces conflits pour réclamer une plus grande part de responsabilités dans les processus de décision, et notamment concernant les politiques d'aménagement. Les tensions tournent donc autant autour de la façon de décider de la conception du parc : le droit pour les usagers de participer aux débats, que sur le contenu de cette décision : la définition des usages désirables (l'accessibilité de tous à toutes heures, usages populaires vers usages traditionnels, ...). Les espaces publics servent donc d'espace de mobilisation, mais au-delà ils sont l'objet même d'un engagement citoyen croissant qui dépasse le cadre de l'aménagement urbain.

Pris dans des problématiques éloignées, dans des situations de gouvernance et des états d'entretien différents, ces deux parcs sont pourtant l'occasion d'observer des processus similaires : mise en place d'un jeu d'acteurs, dynamique conflictuelle fluctuante, cristallisation des rapports de pouvoir, représentations négatives de l'action publique menée par le gouvernement,

Ma communication étudiera quel rôle joue l'espace public dans les mobilisations que connaît Buenos Aires actuellement, et réciproquement, dans quelle mesure ces dynamiques conflictuelles participent au renouvellement de l'aménagement des espaces publics?

*Redéfinir la notion d'espace publics à travers les conflits ? Le cas de
l'occupation conflictuelle des rues par les vendeurs informels à Mumbai
(Inde)*

Depuis les réformes économiques des années 1990 en Inde, les activités informelles, dont le commerce incarne l'aspect le plus directement visible, représentent une part de plus en plus importante des économies urbaines. À Mumbai, le commerce informel fait vivre un très grand nombre d'urbains tout en fournissant des services essentiels à la majorité de la population. Cependant, dans les discours et les politiques d'aménagement et de régulation de l'espace urbain, le commerce de rue apparaît comme une activité indésirable, incompatible avec l'image de Mumbai qui tente de s'affirmer de plus en plus comme une métropole de rang mondial.

Nous assistons ici à plusieurs visions de l'espace public. Pour les uns, il représente un lieu de travail, un lieu de vie et une ressource économique urbaine essentielle. Pour les autres, il doit être avant tout un espace à valoriser, permettant la circulation, un espace de récréation voire de consommation (ces différentes visions pouvant elles-mêmes entrer en contradiction). Par ailleurs, pour nombre d'acteurs, l'espace public représente une « rente spatiale » informelle, créée par des pratiques corruptives, notamment pour les pouvoirs municipaux qui prélèvent une « taxe » sur les activités des rues rendues illégales, mais également pour d'autres types d'acteurs exerçant un contrôle informel sur l'espace.

Les vendeurs des rues apparaissent donc au cœur des conflits portant sur l'espace public. Une nouvelle loi pour la défense de leurs droits a été récemment adoptée, reconnaissant la légitimité et la légalité de leurs activités et mettant en place de nouveaux dispositifs participatifs intégrant ces vendeurs à la gouvernance des espaces publics. Mais à ce jour, la régulation de l'activité informelle s'organise à l'échelle locale et la municipalité de Mumbai semble adopter une attitude très répressive envers les vendeurs qui n'ont, pour la majorité, pas de licence. De plus, la multiplication des associations de résidents pour la défense des espaces publics, qui constituent de nouvelles instances de pouvoir pour les classes moyennes et supérieures, apparaissent très actives dans les politiques d'éviction des vendeurs des rues. Par ailleurs, l'organisation des vendeurs informels en syndicats et en associations est un phénomène relativement récent mais qui prend de l'ampleur, redéfinissant les processus de territorialisation de ces acteurs précaires dans l'espace public. On retrouve également des conflits entre les vendeurs eux-mêmes, qui, faisant face à une compétition accrue pour l'espace, sont caractérisés par une inégale capacité d'appropriation et d'ancrage.

À partir d'entretiens menés auprès des différents acteurs engagés dans ces conflits et de l'observation de l'organisation spatiale du commerce des rues à différentes échelles et dans différents espaces de la ville, ce projet de communication, qui s'inscrit dans une réflexion sur la géographie de la conflictualité urbaine, cherche à comprendre les reconfigurations des rapports de pouvoir dans l'espace ainsi que les nouvelles formes de territorialités qui émergent de ces conflits et de leurs modes de régulation formels ou informels.

L'étude de la conflictualité apparaît ici constituer un prisme heuristique pour analyser la tension entre l'aspect normatif des espaces publics et leurs modes divers d'appropriations, contribuant à une réflexion renouvelée sur la définition même de l'espace public en Inde.

**JEAN-BAPTISTE
FRETIGNY**

Maître de conférences
Université de Cergy-
Pontoise

*Lire la conflictualité urbaine de la ville en mouvement : étude au prisme
des aéroports comme nouveaux "espaces" publics métropolitains*

Les grands nœuds de transport et de communication apparaissent comme des leviers clés d'affirmation des acteurs les plus puissants, au regard des travaux sur les villes mondiales ou du splintering urbanism. Ces analyses très englobantes montrent toute l'importance de nouveaux rapports de domination suscités par la métropolisation. Mais elles ne prêtent que peu attention à la conflictualité multiforme que cristallise cette ville en mouvement et les rapports de force qui s'y établissent.

Divers travaux montrent pourtant tout l'intérêt d'analyser ces nœuds comme des médiateurs majeurs entre des acteurs multiples et à capacité d'action très variable, tout spécialement les aéroports, pris dans un très large faisceau de relations et de tensions métropolitaines. Cette communication en propose une analyse originale sous l'angle des espaces publics aéroportuaires, au sens d'espaces potentiellement – et potentiellement seulement – accessibles à tous. Ils sont emblématiques des "nouveaux" espaces publics urbains émaillant les périphéries urbaines. Mais ils sont aussi marqués par de très fortes densités et diversités d'acteurs, qui en font des espaces centraux des réseaux comme des territoires métropolitains. C'est pourquoi ils permettent d'interroger des formes de conflictualité métropolitaine brouillant les distinctions classiques entre centre et périphérie urbaines.

Cette communication fait en effet l'hypothèse que de tels sites font figure de laboratoires métropolitains de la recomposition des relations de pouvoir entre acteurs sous l'effet des mobilités. Elle montre que ces espaces fortement normatifs participent à la consécration des mobilités dominantes mais qu'ils sont aussi investis de tensions, de contestations et de détournements de tous ordres : oppositions aux nuisances sonores aériennes ou aux expulsions, appropriations inattendues de ces espaces, déploiement d'économies parallèles ou encore contestations et contournements des procédures différenciées de contrôle et d'accès.

Interrogeant la grande diversité d'antagonismes à l'œuvre, ce travail montre que l'acceptabilité des diverses mobilités en présence est à la fois l'enjeu prépondérant et le facteur clé d'interprétation de ces tensions. C'est la catégorisation des mobilités hétérogènes des acteurs, par assignation à espace et à statut, qui est au cœur de la géographie de la conflictualité métropolitaine élaborée dans ces espaces, à la fois à micro-échelle et aux échelles bien plus englobantes auxquelles prennent sens ces interactions.

Comme équipements, les aéroports sont des espaces de la ville institutionnelle et formelle, mais comme sites de passage, ce sont aussi des espaces de la ville informelle, des mobilités et des immobilités indésirables, réfractaires et plus largement, alternatives aux mobilités dominantes. Dans ces espaces au statut profondément ambigu, c'est bien l'accès recomposé à la ville, métropolitaine et même participant à l'archipel métropolitain mondial, qui se joue par ces confrontations.

Pour interroger ces conflictualités et leurs régulations dans des contextes variés, cette communication s'appuie sur un travail de terrain réalisé dans quatre des plus importants aéroports internationaux au monde : Roissy Charles-De-Gaulle, Amsterdam Schiphol, Francfort-sur-le-Main et Dubai International. Elle mobilise l'analyse d'un matériau d'observation approfondie, d'entretiens avec les acteurs institutionnels et les passagers comme d'analyse d'enquêtes et de corpus de documents produits par les acteurs associés aux plateformes.

DOMINIQUE PICARD

Enseignant - Chercheur
Université de Cergy-
Pontoise

THEME 2

THEME 3

Session 1 - Conflits : exceptionnalité ou généralisation

Session 2 - Circulation des pratiques

J'ai terminé récemment un travail de thèse portant sur les lieux culturels intermédiaires. Ces derniers, appelés par ailleurs Nouveaux Territoires de l'Art (NTA), friches culturelles ou lieux alternatifs, apparaissent comme mouvants, difficilement saisissables. Même en réduisant le terrain d'observation à 15 lieux urbains à dimension publique en France (Bourges, Dijon, Grenoble, Paris), la diversité reste entière (statut, nombre de m²...). Toutefois, au-delà des singularités, se donne à voir une dynamique commune qui apparaît tant dans la manière dont s'agence la vie collective abritée par ces lieux que dans la manière dont ces derniers entrent en relation avec la ville, le territoire urbain. La communication concernera principalement ce deuxième axe de réflexion.

A partir de situations concrètes, l'objectif sera de mettre en avant la manière dont ces lieux, qui apparaissent comme des expériences interstitielles (Nicolas-Le Strat), questionnent certaines problématiques de la ville contemporaine. De fait, ces lieux sont régulièrement acteurs, porteurs ou « victimes » de conflits urbains les mettant aux prises avec les représentants du pouvoir (collectivités locales, préfecture). Un premier cas de figure concerne les situations où le conflit est issu de la défense d'un lieu face à une menace – risque d'expulsion d'un squat par exemple. Dans ce cadre, il s'agira d'un conflit situé. A un autre niveau, le conflit peut naître d'une stratégie plus offensive issue des lieux, notamment quand plusieurs d'entre eux s'inscrivent sur un même territoire.

S'il importe de présenter les différentes situations conflictuelles, il faut dépasser la dimension monographique et interroger les enjeux et les sous-jacents de ces conflits. Ce qui apparaît, c'est que la question importante est celle de la définition de la ville. Dans ces conflits s'opposent des visions de la ville différentes, voire opposées, qu'il s'agira de préciser. D'ailleurs, il est intéressant de constater que les acteurs des lieux sont régulièrement participants, voire à l'initiative, de luttes urbaines plus globales, souvent en lien avec des projets de requalification ou de réaménagement de certains secteurs et quartiers. L'existence de ces lieux dans une ville interroge cette dernière quant à son développement et ses risques (gentrification) mais aussi dans son modèle démocratique.

Au final, ces lieux du « tiers » (Clément), ces hétérotopies (Foucault) ouvrent peut-être la porte à une expérience décalée et augmentée de la ville – une expérience du « plus » de ville, comme si la subversion qu'ils font surgir au cœur de la ville leur permettait de mieux se lier à elle, de se déterritorialiser pour se reterritorialiser (Deleuze/Guattari), et ce dans un mouvement d'émergence permanente.

Cette proposition de communication vise à explorer les conflits liés notamment aux antennes relais de la téléphonie mobile sous l'angle de la dialectique progrès/précaution.

L'intensité des conflits est importante en France dans la mesure où seules 50% des mesures (2500 mesures par an par l'ANFR) sont inférieures aux normes. Or de nombreuses personnes s'avèrent aujourd'hui électrosensibles (troubles de concentration, du sommeil troubles cardiaques...), et l'OMS a classé les ondes électromagnétiques comme cancérigènes. Les études sont partagées mais les études « rassurantes » sont toujours le fait des industriels. L'électro-hypersensibilité n'a cependant toujours pas réussi à se faire reconnaître.

A la suite de cela de très nombreuses associations de lutte se sont créées (Priaretem... fédérées par une coordination nationale) dont notamment Robin des toits, qui aide à la création de collectifs locaux. L'association, installée dans le 8ème arrondissement, gère d'ailleurs plusieurs centaines d'appels quotidiens .

A priori des observations sur l'Île de France nous laissaient penser que c'était dans des espaces centraux à populations favorisées et instruites qu'avaient lieu les conflits (Paris 6ème, Paris 14ème Paris 18ème, Issy, Pantin, Nanterre...).

En fait les opérateurs, plutôt que de passer des accords privés dispendieux en temps avec de particuliers, cherchent à cibler des opérateurs de logement social, rémunérés du simple ou centuple (en supposant que les locataires seront moins réactifs ?) générant la création de collectifs jusque dans des foyers SONACOTRA.

Le passage à la 2G a durci les conflits dans la mesure où les opérateurs le font sous couvert d'opérations de « maintenance ». Le passage à la 3G se fait sans études sanitaires préalables.

Les arbitrages conduisent très souvent au démantèlement des antennes relais. Le conflit est monté jusqu'au Conseil d'Etat, accusé de favoriser les décisions du ministère des télécommunications à celles des élus locaux.

Les recours contre la charte parisienne, jugée insuffisante par les associations (souhait de relèvement à 10V/m), ont été abandonnés pour éviter que le principe de la charte (et des expérimentations, comme à Montreuil) puisse être contesté.

De nombreux repositionnements sont à prévoir. Si le Grenelle de l'Environnement n'a abouti à rien de concret, les associations demandent la multiplication du nombre des antennes par trois, ceci étant contre-intuitif pour le grand public. Les opérateurs renâclent, en raison de leurs options low-cost.

La communication se basera sur une quantification et une localisation des conflits, en fonction de données disponibles dans les associations (appels téléphoniques, courriers) que ces dernières, toujours sur le qui-vive, n'ont jamais le temps d'exploiter.

RAPHAEL PIERONI
Doctorant
Université de Genève

Conflicts et institutionnalisation de la nuit en ville.
Genève fabrique sa nuit.

Dans le cadre de la politique d'aménagement publique préconisant une remise à niveau socio-économique, l'espace urbanisé et fragile de la lagune de Marchica a été brusquement visée par un programme d'aménagement. Après 3 ans de son lancement, ce projet se heurte à un mouvement de protestation des riverains.

Nous analyserons ce conflit en révélant ses caractéristiques, son processus et ses perspectives. Nos interrogations portent sur les enjeux de pouvoir, les pratiques de mobilisations à l'encontre du projet et le débouché du contentieux. Nous nous intéressons aux rôles des différents intervenants dans ce conflit, notamment la société civile. La diffusion spatiale de la conflictualité retient notre attention.

Cette étude de cas repose sur une enquête à questionnaire. Elle souligne les difficultés d'aménagement d'un espace urbanisé et les risques sociaux l'accompagnant, lorsqu'on fait abstraction de sa composante sociale.

L'espace objet du conflit est en nécessité d'aménagement d'où la mise en place d'un projet d'aménagement touristique (2009-2025) assigné à l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica (A.A.S.L.M) créée par le Roi.

Cette agence affronte une situation foncière compliquée. Sa stratégie consiste à aménager premièrement les terrains ayant une situation foncière «maîtrisée». Elle peut recourir à la loi 25-10 stipulant le droit d'expropriation pour utilité publique. L'A.A.S.L.M procède à la réhabilitation de l'espace support du projet sur le plan social et paysager afin de séduire les investisseurs et d'améliorer son image aux yeux de la population.

Le conflit s'est déclenché suite à la publication du projet de plan d'aménagement de Marchica (P.A.S). Il s'agit d'un conflit «fondé sur les incertitudes» (Dziedzicki, 2003) qui se traduisent chez les riverains en craintes d'impacts potentiels de l'aménagement en question sur leur cadre de vie.

L'opposition au projet est mobilisée par des associations préexistantes qui ont créé un groupement de 16 associations. Toutefois, aucune modalité de fonctionnement de ce «groupement» n'est définie. Les revendications des opposants se focalisent sur la préservation des propriétés immobilières. Ils dénoncent certaines dispositions de la loi 25-10, le P.A.S du site et l'absence de leur participation effective dans le processus décisionnel. Le défaut d'une association conçue exclusivement pour ce conflit, la différence de l'intensité des protestations selon les communes fragilisent ce mouvement d'opposition inefficace.

Pris entre le souci de l'intérêt général et les revendications des concitoyens, les élus ont choisi le camp de ces derniers. L'autorité publique a su jouer le rôle de médiation préservant l'ordre public.

La nature des opposants et de leurs actions ne permettent pas d'estimer une évolution dans leurs stratégies, ils se contentent de l'acceptation conditionnée. Les associations ne disposent pas de moyens financiers et humains permettant de proposer d'autres alternatives, ce qui entrave toute issue favorable à la population concernée.

Le rapport de force est en faveur de l'A.A.S.L.M qui a imposé ses décisions mais, le succès futur de ce projet dépend de l'adhésion effective de la population locale.

Le quartier de la gare à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), ville populaire de l'ancienne « ceinture rouge » de la petite couronne parisienne, est devenu un territoire de rivalités, dans le cadre du développement de la métropole parisienne. À seulement dix minutes en train de la gare du Nord, les prix de l'immobilier y attirent une nouvelle population qui n'a plus les moyens de devenir propriétaire à Paris. Les conditions de vie de la majorité de la population y sont cependant souvent précaires, dans un parc privé de petits logements dont près de la moitié est potentiellement indigne. Avec 40% de population immigrée, ce quartier piéton très passant (60 000 personnes transitent quotidiennement par la gare) est marqué par une forte présence de boucheries halals, d'épiceries exotiques, de taxiphones et d'enseignes de restauration rapide ainsi que d'une quinzaine de vendeurs à la sauvette (nourriture et téléphonie). Après avoir été une scène ouverte importante du trafic de crack parisien à l'été 2008, le quartier reste un lieu de trafics et de rassemblement de groupes d'hommes alcoolisés. Depuis 2011, une politique de requalification de grande ampleur vise à améliorer l'habitat par des opérations d'aménagement, des aides à la réhabilitation pour les copropriétés, une intervention sur l'espace public et la promotion de la diversité des commerces. Ce territoire apparaît stratégique pour la municipalité et pour la future métropole : il est très bien desservi, doté d'un bâti ancien et d'un urbanisme de centre urbain, et situé à proximité de pôles économiques de premier ordre.

Ces enjeux se sont traduits par la création de plusieurs associations et collectifs d'habitants, porteurs de discours et de visions différentes du quartier et de son avenir. Deux d'entre eux promeuvent la sécurité et la propreté, et cherchent à accélérer une transformation de la fonction de ce territoire qu'ils souhaitent. Deux autres collectifs luttent en revanche contre l'insécurité sociale et les risques d'éviction de certains habitants liés à la requalification en cours. Ces groupes d'habitants sont donc en concurrence auprès des instances participatives de la mairie et dans la production et la circulation des représentations spatiales de ce quartier et de son destin. Ainsi, l'une des associations a obtenu des élus un local dans ce quartier sans que les autres n'aient voulu s'associer à elle pour sa gestion. Alors que chacun en appelle à la mixité sociale, le fantasme de la gentrification pour les uns et du ghetto pour les autres alimentent les peurs et les discours.

Quartier refuge pour les plus pauvres et attractif pour les primo-accédants, les tensions qui agitent ce territoire sont les témoins d'une lutte des places et d'un combat pour le droit à la centralité pour tous porté par des réseaux d'habitants/militants du quartier. Cette lutte vient occasionnellement s'inscrire dans celle du réseau solidarité logement très présent à St Denis et fait écho à des tensions et luttes similaires dans d'autres villes de la banlieue parisienne aussi objet de requalification, une partie des militants dionysiens étant par ailleurs en lien avec ces luttes et leurs militants.

PHILIPPE HAMMAN
Professeur de sociologie
Université de Strasbourg

*Conflictualités et circulation des pratiques autour des projets de
"logement durable" en ville*

THEME 4

Session 1 - Acteur de la société civile, quelles formes de stratégie

Session 2 - Diversité des formes d'actions

Session 3 - Efficacité ou insuffisance des outils du compromis ?

Le rapport aux institutions d'un mouvement social urbain, de la confrontation à la négociation. Le cas des mobilisations anti-rénovations urbaines de l'est parisien dans les années 1990

Malgré l'abstention importante aux dernières élections municipales, l'échelon municipal est fréquemment décrit comme étant celui auquel les citoyens font le plus confiance. Nombre d'élus nationaux légitiment la conservation d'un mandat local comme une façon de s'assurer une proximité plus grande avec la population. Doit-on en déduire que le rapport des citoyens avec les institutions municipales est plus aisé qu'avec les institutions nationales ? Que les procédures en vigueur au niveau local permettent plus facilement de favoriser participation et concertation des habitants ? Notre présentation vise à relativiser cette proposition, en mettant en valeur les carences démocratiques des compromis passés entre institutions locales et citoyens mobilisés.

A partir d'une enquête basée sur des entretiens et l'étude des archives d'associations d'habitants engagées contre les rénovations urbaines des quartiers de Belleville, Ménilmontant et Réunion dans les années 1990, nous montrerons que dans le déroulement de ces mobilisations, le rapport des citoyens aux institutions n'a pas été caractérisé par une configuration plus démocratique que dans d'autres types de mobilisations à un échelon supérieur. Au contraire, une partie de nos résultats, issus d'une thèse de doctorat en cours, permet de dresser une typologie des obstacles institutionnels que ces mouvements sociaux urbains (Castells, 1972) ont eu à surmonter pour parvenir à stopper ou amender des décisions qu'ils jugeaient illégitimes.

Ainsi, nous verrons en quoi le choc moral (Jasper, 1997) qui a déclenché les mobilisations, au moment des premières expulsions dans des immeubles voués à la destruction, a été en partie nourri par l'ignorance dans laquelle avaient été tenus les habitants de Zones d'Aménagement Concertés délimitées par les pouvoirs publics dix ans plus tôt. Deux dimensions de la législation des ZAC alimentent cette méconnaissance du public : des modalités d'accès aux décisions publiques et une temporalité de la politique urbaine inadaptés à des habitants majoritairement populaires et immigrés, et ce dans un cadre juridique peu contraignant pour les élus. On se penchera ensuite sur les obstacles que les associations d'habitants, une fois constituées, ont dû surmonter pour parvenir à systématiser une critique des rénovations urbaines. Pour saisir la technicité des procédures ou les rapports de force politiques dans lesquels elles s'inscrivent, elles ont dû élaborer un répertoire d'action adapté et utiliser l'aide des habitants les mieux dotés en capitaux sociaux et culturels. Or, du fait de cette valorisation de certains acteurs, la phase de négociation qui s'est ouverte à l'issue des mobilisations a engendré une délégation de pouvoir de la majorité des habitants vers les premiers. L'institutionnalisation des associations s'est donc apparentée à une sélection des acteurs légitimes plutôt qu'à une réelle ouverture démocratique des institutions. Ceci a eu pour conséquence de favoriser des amendements conformes aux goûts et aux intérêts des habitants les plus diplômés et aux plus forts revenus.

Dans les cas étudiés, l'intégration des citoyens aux décisions publiques locales a donc été avant tout un processus partiel, tourné vers les acteurs légitimes, à l'issue de mécanismes d'adaptation des mouvements sociaux urbains aux différents obstacles institutionnels auxquels ils ont été confrontés.

Skopje, une des plus récentes capitales de l'Europe, forme une métropole dynamique en pleine transformation qui a paradoxalement attiré très peu d'attention des universitaires. Située dans l'un des bassins de la vallée du Vardar, la ville réunit de surcroît deux communautés principales, à savoir les Macédoniens et les Albanais, aux différences très marquées mais dont la coexistence a modelé les événements sociopolitiques les plus significatifs de son histoire et a exercé un impact décisif sur son développement. Pour mieux illustrer les différences, il suffit de mentionner le statut bilingue de Skopje créé par la Loi d'aménagement promulguée en 2004. Pour effectuer sa mise en place, il a été réclamé que l'on modifie les frontières administratives de la ville : deux villages limitrophes ont été ajoutés à la capitale, afin que la population albanaise puisse passer de 15% à plus de 20% – ce que l'Accord-cadre d'Ohrid (2001) posait comme condition à la reconnaissance d'une deuxième langue officielle. En introduisant une structure binationale, dominée par la logique de majorité et de domination ethnique, la dimension multiculturelle de la ville a été violée. Résultat prospectif, les deux communautés sont appelées à se cloisonner plus que jamais : on assiste ainsi à un phénomène de dualisation autour du Vardar, entre la « rive gauche » abandonnée aux Albanais et la « rive droite » réservée aux Macédoniens ethniques. Certes la rivière qui coupe physiquement la ville en symbolise la division comme une barrière mentale plutôt qu'une zone frontière au sens militaire ou littéraire du terme, mais elle n'en représente pas moins le risque potentiel d'éclatement qui soucie les esprits, tant au niveau local de la capitale qu'au niveau national du pays.

L'aménagement urbain cristallise cet état de fait mieux que tout discours politique. Ceci se confirme notamment par le projet d'aménagement de la capitale appelé « Skopje 2014 », entamé en 2006, présenté officiellement en 2010 et censé être achevé en 2014, qui inclut la construction de monuments, statues et fontaines glorifiant les racines antiques présumées de la Macédoine actuelle, dans un style architectural « baroque et néoclassique ». Pour l'heure, il est trop tôt pour juger de l'effet à long terme, de ce projet sur le paysage urbain de la ville, surtout que le centre-ville de Skopje est actuellement un véritable chantier de construction, mais ceci n'empêche que le « marquage de l'espace » a réveillé de nouveau les controverses iconographiques entre les deux communautés. Il ne faut pas, cependant, sous-estimer l'utilité d'un cadre de gestion pacifique des divergences d'affinités ou d'intérêts qui sont parfaitement normales dans une ville plurielle et dont la pluralité fait la valeur unique.

La communication sera principalement axée sur les conflits sociaux, les luttes iconographiques ainsi que sur la médiation sociale à Skopje, en accordant une attention particulière aux trajectoires suivies par les composantes principales de la ville – le noyau urbain, le centre-ville ainsi que les banlieues – au cours des dernières décennies (1991-2014).

La médiation - un dispositif légitime pour réconcilier les intérêts divergents dans la planification des aéroports ? Les expériences des associations civiles de la ville de Francfort sur Main.

Cette contribution analyse les conflits urbains qui se produisent lors de la construction et de l'extension des aéroports. En effet, les aéroports sont des manifestations locales de la globalisation: l'intensification et l'amplification de la mobilité au niveau mondial a un impact considérable sur la planification de ces infrastructures locales. Pour fonctionner, ils doivent être intégrés dans un espace urbain dense, ce dernier garantit la saturation de l'emploi et la diversité des services. En revanche, les aéroports remettent en question la qualité de vie de cet espace urbain par un environnement sonore chargé et une réduction inévitable des espaces dédiés à la nature et à la récréation. Par conséquent, ces projets d'infrastructures font apparaître les conflits entre les intérêts économiques des industries et les intérêts sociaux et écologiques des citoyens.

Pour analyser ces conflictualités urbaines, l'aéroport de Francfort sur le Main est un objet de recherche particulièrement propice : en effet, son développement est marqué par deux phases d'extension dans lesquelles les pouvoirs publics ont mis en œuvre deux dispositifs de planification distincts. La première phase – se basant uniquement sur les dispositifs de planification normatifs de l'Etat fédéral et du Land Hessen – est connue en Allemagne pour son « dimanche sanglant » : pendant une manifestation des associations civiles contre la construction de la piste de décollage « Startbahn 18 West », deux policiers et l'Adjoint au Maire en charge des infrastructures ont trouvé la mort. Dans la deuxième phase d'extension, les pouvoirs publics ont pris soin d'intégrer le plus tôt possible les associations civiles dans le processus de planification. En effet, ils ont intégré la médiation dans les dispositifs de planification normatifs. Ce nouveau facteur de régulation du conflit consiste en une négociation informelle entre les groupements d'intérêts divergents.

Cette contribution s'interroge sur les méthodes et les outils de ce procédé de négociation informelle. Comment est-ce qu'il a été conçu et quels sont les principaux acteurs ? Comment est-ce que ce procédé a pu être intégré dans les dispositifs de planification normatifs ? Est-ce légitime ? Est-ce que les associations civiles se sentent suffisamment représentées ou est-ce que ce nouveau procédé est déjà porteur des conflictualités futures ?

Cette communication propose d'envisager le conflit comme une stratégie au service d'un projet communautaire dans un secteur urbain particulièrement dégradé du Bronx (New York City). Depuis une vingtaine d'années, le conflit est cristallisé sur le devenir du Sheridan Expressway, une autoroute urbaine qui coupe le quartier de tout accès à la rivière Bronx et engendre de nombreuses nuisances du fait du passage de camions en route pour le marché de gros à proximité. Il oppose des organisations communautaires unies en coalition aux acteurs publics en charge de l'autoroute.

Ces organisations communautaires avaient saisi l'annonce du prolongement possible de l'autoroute par le New York State Department of Transportation pour au contraire demander son démantèlement. Leur stratégie combine opposition frontale et proposition d'un plan d'aménagement, « Community Visions », appuyée sur leur expertise technique et habitante, pour démontrer la faisabilité et les bénéfices de leurs revendications. Cet activisme a débouché en 2010 sur l'obtention d'une étude de grande ampleur financée sur fonds fédéraux et menée par la Ville, afin de déterminer quel serait le meilleur scénario – démolition, conservation, rénovation de l'autoroute. Le but affiché de cette étude était de construire un consensus au sein des acteurs locaux (services de la Ville et organisations communautaires) afin de présenter un front uni face au gouverneur et au NYSDOT, détenteurs de la décision sur l'infrastructure de transport. Cette tentative a pour partie échoué en 2012 quand la Ville écarte de l'étude le scénario du démantèlement. Ce coup de théâtre a entraîné une vive contestation de la part des organisations qui se sont retirées de la table de négociations. L'étude a donc dû être achevée en établissant le compromis acteur par acteur. Aujourd'hui, la situation est gelée, avec quelques progrès cependant (adoption d'une résolution par le Conseil de la Ville en faveur de l'action entreprise).

Il s'agit de soumettre à la discussion les premiers résultats d'une étude exploratoire menée à l'aide d'une méthodologie qualitative et d'une approche empirique à partir d'un travail de terrain croisant observations, littérature grise, revue de presse et entretiens auprès des acteurs concernés.

Cette étude de cas montre d'une part comment la création d'un conflit peut être une stratégie pour alimenter un enjeu plus vaste que le point de fixation du conflit lui-même : au-delà de l'autoroute de 2 km, c'est la régénération d'un quartier oublié qui est en jeu, ainsi que la lutte contre les cas avérés d'injustice environnementale. D'autre part, l'étude chronologique du conflit montre l'importance du temps, des contextes politiques et des éléments conjoncturels (négociation du bail du marché de gros) dans l'évolution du conflit et son degré de crispation. En outre, l'analyse de la circulation professionnelle des personnes au sein des groupes d'acteurs (du milieu communautaire aux services municipaux notamment) met en évidence le rôle des individus dans l'apaisement des tensions (sans garantie de succès). Enfin, que ce soit « Community Visions » ou l'étude de 2010, les facteurs de la régulation du conflit passent ici par la construction collective d'une contre-proposition au projet autoroutier, sans pour autant aboutir à la résolution du conflit.

Même si les rapports de force que génère l'usage des installations sportives au sein d'une commune ne sont plus à démontrer (Honta, 2004), la forte concentration de clubs de basket historiquement implantés à Nantes offre sur cette question un éclairage original à plusieurs égards. En nous appuyant sur vingt entretiens menés auprès de dirigeants associatifs, d'élus municipaux et de salariés du service des sports, nous nous intéresserons aux répercussions de la migration soudaine vers les salles d'un sport pratiqué presque exclusivement en extérieur jusqu'aux années 1960, avant de nous pencher sur la problématique spécifique des sites initialement dédiés aux activités des patronages catholiques.

Pour des raisons de confort évidentes, le basket investit les gymnases sous la pression des joueurs à mesure que s'étoffe, dans le sillage des plans conduits sous la Cinquième République, l'offre d'installations disponibles. A Nantes, le sous-équipement sportif de certains quartiers (Callède, 2007) et les fortes disparités qui en résultent quant à l'attractivité des clubs inclinent les licenciés lésés à plaider en faveur d'un maillage plus homogène de la ville, puis à tenter de pousser à leur avantage l'utilisation des salles construites. L'enquête menée a permis de révéler que les dirigeants des clubs de basket recourent selon le cas au mensonge, à l'espionnage ou au lobbying dans la compétition qui les oppose pour l'attribution des créneaux, tout en nouant des alliances de circonstance. Celles-ci visent en particulier à contester la légitimité de la pratique en salle de plusieurs sports, tels le tennis ou plus récemment le futsal. Les formes d'arrangement mises en œuvre par la municipalité (Muller et Surel, 1998) sont du reste remarquables car elles favorisent les conflits plus qu'elles ne les apaisent, dans un premier temps tout au moins. Logiquement, un changement radical est donc décrété dans les modalités de répartition des créneaux afin d'éviter, au prix d'un déficit de transparence évident, les tensions que suscitent les négociations collectives.

En marge de cette conciliation répétée au gré des saisons sportives, les élus nantais sont occasionnellement confrontés à des doléances plutôt insolites car portées par d'anciens patros bénéficiant en propre d'installations édifiées dans les années 1960 sur des terrains paroissiaux (Bernard, 2001). Si la disparition de la tutelle religieuse exercée sur les sociétés sportives nées dans le giron catholique n'a jamais remis en cause l'utilisation des gymnases dont l'Association pour le développement des œuvres diocésaines de Loire-Atlantique est ensuite devenue propriétaire, la nature des baux établis est néanmoins problématique pour les associations concernées en ce qu'ils attribuent la responsabilité des travaux et des réparations à l'occupant du bien. Sollicitée en vue de contribuer indirectement à la rénovation d'installations privées et critiquée par les amicales laïques pour la réponse favorable qu'elle donne à cette demande, la municipalité de gauche en place depuis 1989 justifie invariablement sa position. Outre le vœu de maintenir une offre sportive équilibrée à l'échelle de la ville, les économies substantielles réalisées eu égard aux coûts qu'entraîneraient l'édification et l'entretien de nouveaux équipements représentent en ce sens un argument de poids.

Peuplée de près de 10 000 habitants, Bondoufle est une petite ville essonnienne qui a su garder pendant longtemps son image de commune rurale. Sa population n'excédait guère 300 habitants en 1968. C'est seulement à partir de 1970, avec la création d'Évry, ville nouvelle et la création du SAN (syndicat d'agglomération nouvelle) dont Bondoufle fait partie que cette commune voit sa population augmenter et son territoire se métamorphoser. Des opérations d'aménagement (quartiers d'habitats collectifs ou pavillonnaires, zone d'activité, équipements collectifs) se succèdent sans poser de problèmes. Il faut dire que pendant presque un demi-siècle (1953-2000), Bondoufle est dirigée par un maire (H. M.) ancien agriculteur, homme politique très charismatique tant à l'échelle de sa commune qu'au niveau du département de l'Essonne.

L'évolution sociodémographique des villes membres du SAN est différente. Alors que Evry et Courcouronnes voient rapidement le pourcentage de leurs logements sociaux dans le parc de logement augmenter pour atteindre respectivement 45% et 37% ; celui de Bondoufle reste inférieur à 10% et fait montre d'une commune ostensiblement pavillonnaire.

Le calme de cette ville est rompu en 2010 lorsque J. H., maire successeur de H. M. décide de créer une zone d'aménagement concertée (ZAC) sur la partie ouest encore occupée par des terres agricoles. La ZAC des Portes de Bondoufle est un projet d'envergure intercommunale. Elle est considérée comme une opération d'extension urbaine qui permettrait, selon ses initiateurs, de pallier la carence en logements sociaux de Bondoufle, de remédier au déclin démographique constaté depuis 2006 et d'offrir aux jeunes sans enfants et aux personnes à revenus modestes des possibilités de se loger. La révision du PLU a nécessité la mise en œuvre d'une concertation réglementaire. Dans le même temps, on assiste à la naissance de forces opposées au projet. En juillet 2010 est créée une association dénommée : Comité Citoyen de Vigilance des Portes de Bondoufle (CCVPD). L'inquiétude principale des membres de cette association réside dans le nombre important de logements sociaux prévus. Elle considère que ce futur quartier va attirer une population à problèmes notamment des familles issues des quartiers pauvres des villes voisines comme Évry, Courcouronnes voire Ris Orangis. CCVPD craint à terme que Bondoufle perde son image de ville campagne, entourée de champs encore cultivés et occupée majoritairement par des classes aisées ou moyennes au profit des classes populaires. Une deuxième association est née en 2013, association bondoufloise citoyenne (ABC). Une autre association locale plus ancienne dénommée Bondoufle Énergies nouvelles (BEN) créée en 2007 dont les principaux leaders sont des élus socialistes de l'opposition au sein du conseil municipal de Bondoufle manifeste aussi leur refus du projet. Nos enquêtes montrent que les deux associations CCVPB et BEN sont celles qui remettent en cause d'une manière plus visible le projet bien que les positionnements, les discours et, les objectifs visés in fine soient différents. En face des opposants, les acteurs institutionnels (maire, président de la communauté d'agglomération, aménageur), là aussi, les stratégies varient. Certains acteurs sont plus visibles que d'autres. Mais cette visibilité ou invisibilité, on pourrait aussi dire proximité ou éloignement des acteurs par rapport au territoire du projet et aux populations renvoie aux échelles d'intervention différenciée des uns et des autres.

Dès lors, on constate que les modes d'affrontements y compris l'ampleur des tensions et les lieux de manifestation des conflits entre acteurs ne se posent pas de la même manière. Par ailleurs, les temporalités des acteurs et les lectures multiples des dimensions variées (économique, écologique, sociale...) du projet montrent toute la complexité des enjeux et tensions entre acteurs. L'étude du projet des Portes de Bondoufle dont les travaux de constructions des premiers logements ont démarré en 2013 permet dans un premier temps de convoquer les notions de genèse des conflits, d'évolution, d'analyser l'émergence des clivages francs ou feutrés entre habitants, élus, aménageur en termes de rapport au territoire de résidence, de travail et de loisir. On observe que le territoire voulu par les habitants n'est pas toujours celui concrétisé par les élus et les promoteurs immobiliers. Dans un second temps, on s'intéressera aux autres questionnements comme les moments de forte exacerbation des conflits, d'arrangement, de « complicité du moment » entre acteurs. Enfin dans un troisième temps, on prolongera la réflexion sur les effets de l'élargissement des champs de compétences des intercommunalités (Le projet de regroupement des régions constitue un révélateur de cette tendance) alors que ceux des communes sont appelés à se rétrécir. Les territoires futurs (du fait des regroupements nouveaux, des dimensions nouvelles) augurent-ils de nouveaux types de conflits ? Quelles modalités d'arbitrage des conflits pour préserver le vivre ensemble dans des communes en perpétuelle recomposition sociodémographique?

Questions à débattre

- Genèse et typologie des conflits urbains,
- Liens entre territorialité et catégorie socioprofessionnelle
- Gouvernance territoriale dans les intercommunalités

Face aux évolutions en matière d'aménagement et de gestion des espaces urbains, la question de l'accès aux ressources foncières et aux logements apparaît centrale. La transformation de l'urbain existant peut menacer les populations les plus pauvres, et l'avancée du front d'urbanisation intègre de nouveaux espaces périphériques à la ville où se multiplient les projets résidentiels privés. Ces dynamiques produisent des conflits d'intérêts et d'usage favorisant l'émergence de mouvements sociaux et d'initiatives citoyennes pour un meilleur accès à la propriété foncière et un réel « droit à la ville ». Touchant différents types de ville, ces observations concernent notamment l'espace métropolitain de Jakarta : la libéralisation des modes de construction a conduit à une diversification des conflits fonciers dans la ville-centre comme en périphérie.

Cette contribution présente l'étude d'un quartier en mutation à la frontière de Jakarta, dans la municipalité de Bekasi. Cet espace permet d'interroger la faible politisation des quartiers périphériques et l'absence de mobilisation structurée malgré une situation précaire des habitants. Les usages contestés du sol font émerger des modes informels de gouvernement face aux logiques officielles d'aménagement qui contribuent à la production des inégalités et de la précarité dans la ville. Ainsi, ce cas illustre ce que Swyngedouw (2009) appelle la ville « post-politique » où la gouvernance urbaine complexe et les difficultés d'appréhension des échelles et des responsables de ces processus sapent les capacités de mobilisation des personnes fragilisées.

Ce travail s'appuie sur les résultats d'une recherche doctorale en cours. Ma démarche se fonde sur un travail d'observation, de traitement des enquêtes réalisées auprès de populations vivant dans un quartier de logements précaires voire « informels » et sur des entretiens avec les acteurs concernés. Elle est complétée par l'analyse de documents sources tels que des rapports et des données statistiques ainsi que des actions de réduction de la pauvreté mises en œuvre par différents acteurs.

Le propos de la communication portera le désengagement des instances politiques face aux intérêts et actions privées dans la gestion d'un conflit d'usage. Il s'agira d'interroger les réponses locales possibles des populations concernées... souvent bien loin des formes de conflits plus médiatiques que l'on présente souvent dans les cercles académiques comme les signes de l'indignation et de la contestation d'un monde inégalitaire voire injuste. En revanche, on peut y voir de nouvelles formes de gouvernance urbaine – une entrée centrale pour étudier ces processus et imaginer de nouvelles manières de négocier les rapports entre les habitants et les acteurs de la production urbaine. En effet, la « résistance » des habitants est limitée, révélant l'impossibilité de contourner et de dépasser l'échelon local.

C'est donc ici le moyen de présenter les interrogations d'une jeune chercheuse confrontée à une absence de mobilisation sur le terrain et surtout à l'écart important entre la situation locale et une forme d'exigence récurrente de la contestation, produite par les milieux académique et associatif.

Curitiba (sud du Brésil) avait un projet de ville explicite à la fin du XXe siècle et au début du XXIe qui créait des mobiliers urbains et développait des pratiques, des discours et de représentations rapportés à une ville idéale, propre, correcte, écologique et d'union de (certaines) ethnies. Pour renforcer le projet, des différents domaines étaient déclenchés, comme celui de l'architecture, de l'environnement, de la politique, des médias et l'éducatif. Des groupes établis (Elias) venus de différents domaines accumulaient du pouvoir précisément grâce au succès du projet de la ville qui était conquis par des discours performatifs de large pouvoir symbolique (Bourdieu). La plupart des groupes outsiders (Elias) n'arrivait pas à se placer dans la scène curitibaine pour la changer. Les conflits étaient silencieux et les micro-tensions provoquées par les critiques que les outsiders transmettaient, étaient bientôt apaisées par les groupes établis par moyen de différentes stratégies régulatrices. Les établis produisaient, par exemple, une histoire et une mémoire officielle incontestable qui renforçait les immigrants blancs européens dans la conformation de la ville, en devenant invisible la race noire et en romançant l'indigène. Les immigrants pauvres venus de l'intérieur de l'état et du pays, ont été placés dans les périphéries de la ville. Ainsi, des larges divulgations du projet dans les médias cherchaient à canaliser les tensions en augmentant l'estime de soi du citoyen qui commençait à croire que sa ville était la meilleure. Et dans la trame fortifiante du projet, le domaine de l'éducation a été essentiel. Ont été produits et livrés aux enfants des écoles municipales, des matériels pédagogiques qui essayaient de former depuis l'enfance un type particulier de citoyen curitibain qui aimait la ville (idéalisée) et qui se moulaient au projet. L'étude a également montré que le projet présentait des racines plus larges dans le temps (plus de 70 ans), en démontrant un processus beaucoup plus large d'idées et de valeurs inscrites dans la culture de la ville. Parmi les facteurs qui ont déclenché ce processus, étaient ceux liés à l'urbanisation et à l'industrialisation de la ville, ainsi que la nécessité de forger une identité propre pour un état et une capitale qui n'avaient pas de grandes attractions, par rapport, par exemple, à Rio de Janeiro ou à São Paulo. Dans l'équilibre de forces, bien que l'accumulation du pouvoir penchait vers des groupes établis, des groupes outsiders faisaient des diverses modalités d'affrontement comme des critiques au projet dans des journaux, production de contes, des blagues et des dessins animés, ou encore à partir d'une discussion critique dans certaines écoles qui mettait en évidence les tensions entre la ville idéale et la ville réelle vécue par les étudiants dans les périphéries. Ainsi, d'autres formes de conflictualité que le conflit direct ont été construites. Une troisième phase de la recherche, toujours en cours, à partir des enfants et des familles, semble indiquer que tandis que la politique de la ville actuelle continue à construire une identité curitibaine unique, ses citoyens semblent résister et continuent à produire de nouveaux petits conflits.

HELENE BALAN

Doctorante
Université Paris Ouest
Nanterre la Defense

**FROMENT-MEURICE
MURIEL**

Doctorante
Université Paris Est Marne la
vallée et Genève

Usages indésirables des espaces publics vs défense du cadre de vie : l'exemple de conflits parisiens

Alors que les villes-centres des agglomérations métropolitaines voient se renforcer leur caractère de vitrines urbaines et que les processus de gentrification progressent dans les anciens quartiers populaires (Clerval, 2013), les espaces publics, qui deviennent un outil pour améliorer la qualité urbaine (Fleury, 2007), font l'objet d'une valorisation croissante. Leur occupation par des individus dont les usages ne correspondent pas aux normes dominantes est alors considérée comme "indésirable" (Terrolle, 2004 ; Soutrenon, 2001 ; Damon, 1994), tandis que s'affirment les revendications de riverains en matière de "cadre de vie" (Lefebvre, 2011).

Ces usages "indésirables" des espaces publics provoquent des tensions qui ne donnent pas nécessairement lieu à des conflits ouverts, dans la mesure où ces citoyens "indésirables" sont peu armés pour défendre leurs pratiques et interprétations des espaces publics. A Paris, ce sont souvent les plaintes de riverains et de commerçants, parfois relayées par les conseils de quartier et les maires d'arrondissement, qui conduisent les services techniques de la Ville à instrumentaliser le mobilier urbain pour reconfigurer les usages des lieux. Ces "enjeux de régulation de l'espace public", selon les termes d'une élue parisienne, ont également conduit la Mairie de Paris à mettre en place des patrouilles de "correspondant de nuits", ciblant au départ prioritairement les quartiers dits de "mixité sociale" (Benec'h-Leroux, de Maillard, 2011 ; Pfaus, 2006), et en particulier les "espaces de centralités commerciales populaires et/ou immigrées" (Chabrol, 2011) touchés par la gentrification. Des tensions plus vives s'y jouent en effet, donnant lieu à des mobilisations de riverains, comme par exemple celle de l'association "Droit au calme" dans le quartier de la Goutte d'Or (Bacqué, 2006).

A l'inverse, la mobilisation de vendeurs informels d'articles de récupération, les biffins, d'après un ancien nom des chiffonniers, constitue un rare exemple d'action collective menée par des usagers "indésirables" des espaces publics. Mais si elle a abouti à l'ouverture d'un petit espace de vente autorisée en marge du marché aux Puces de Saint-Ouen, elle s'est trouvée confrontée dans le nord-est parisien, dans un contexte d'extension de marchés informels pouvant rassembler jusqu'à plusieurs centaines de personnes, à la ferme opposition d'associations de riverains et de commerçants défendant leur "cadre de vie" avec le soutien des pouvoirs municipaux.

Ces tensions locales entre usages "indésirables" des espaces publics et défense du "cadre de vie", qui s'inscrivent dans les rapports de force traversant les sociétés métropolitaines, aboutissent à des équilibres ponctuels et instables qui invitent à s'interroger sur le rôle d'arbitrage des pouvoirs publics. Quelles recompositions du gouvernement urbain, mais aussi des fonctions et du sens des espaces publics, s'élaborent à l'occasion de ces conflits pour aboutir à de nouveaux arrangements des pratiques de la ville ? Si la médiation supplée à la répression quand l'éviction est impossible, ces arrangements ont-ils une portée autre que strictement locale ? Dans quelle mesure y a-t-il, selon l'une des interrogations proposées, "acceptation de ce qui était précédemment jugé inacceptable" ?

Après un retour sur les relations, voire les conjonctions d'intérêts, entre les citoyens impliqués dans ces conflits et leurs relais politiques, il s'agira d'analyser les dispositifs de gestion territoriale locale mis en place par les pouvoirs publics pour favoriser, limiter ou redistribuer spatialement les usages en construisant une typologie permettant d'en appréhender le foisonnement, puis de montrer quels en sont les effets, à la fois sur les espaces publics parisiens et leurs usagers indésirables.

Dès lors que le conflit apparaît, un rapport de forces s'instaure pour tenter de le résoudre. Le conflit, et plus encore sa résolution, constitue de fait un révélateur pertinent des rapports de pouvoir. Dans cette perspective, nous proposons d'étudier deux conflits urbains de proximité pour saisir les mécanismes à travers lesquels ils peuvent déboucher sur un rapport de domination. En nous basant sur des conflits d'appropriation d'espaces publics entre des personnes sans-abri et des riverains à la Goutte d'Or à Paris et dans le Village Shaugnessy à Montréal, nous analyserons l'évolution de ces conflits, leur résolution et leurs conséquences.

Dans les deux cas, nous verrons comment, à travers différentes stratégies de mobilisation, les riverains parviennent à monopoliser les instances participatives et la sphère publique, et finalement à y inscrire leur mode d'habiter comme étant plus légitime que celui des sans-abri. S'articulant à certaines politiques publiques, cette mobilisation se manifeste ainsi par l'imposition d'une représentation résidentielle des usages et de la régulation des espaces publics au sein de laquelle les sans-abri ne sont pas inclus.

Ainsi se mettent en place différentes pratiques, de médiation, d'animation ou de sécurisation des espaces publics, visant à leur réappropriation par les riverains et à l'apaisement du conflit. Or, ce processus incite finalement les personnes sans-abri à limiter leur présence et leur visibilité en adoptant de nouveaux comportements, en choisissant de nouveaux lieux, moins visibles ou plus éloignés, à occuper. De fait, nous verrons que l'apaisement post-conflit correspond principalement à la reproduction d'un rapport de domination, traduisant la non-reconnaissance de l'appartenance des sans-abri au quartier et de leur droit à occuper ces espaces publics.

TOUAHRI MILHOUD

Maître de conférences
Université Abou Berk
Belkaid - Tlemcen

MESSAOUDI AHMED

Maître de conférences
Université Abou Berk
Belkaid - Tlemcen

Espace et conflits : règles et compromis "Le cas d'un quartier illicite périurbain de TLEMEN"

Sur trois décennies (60-90), une réflexion sur un ensemble de situations assez localisé et exceptionnelle tant sur le plan sociologique que historique constitua un cadre explicatif général de la diversité des changements sociaux intervenus dans le rapport des populations algériennes à l'espace. A partir des années 80 commençait la remise en cause du modèle de développement économique et social initié dans le pays depuis l'indépendance caractérisé par l'imposition d'un urbanisme autoritaire niant la différence de l'expression culturelle et de la contradiction architecturale, hormis celle dite spontanée qui s'est développée dans les quartiers conquis de l'illicite. Un retournement dans l'approche s'opéra donc, dont un courant est allé chercher chez les acteurs ordinaires de l'urbanisation à la découverte de ces acteurs triviaux qui fabriquent la ville à leur manière, en dehors des normes et autres oukases de l'administration. Nous voulons à travers ce papier montrer comment se construisent les rapports de voisinage, entendus comme partage de l'espace, dans un mode d'habiter que nous retrouvons dans les contextes citadins des villes méditerranéennes, ce sont les quartiers périurbains communément qualifiés d'illicites. Toutefois quel qu'il soit et à tous les échelles, le partage de l'espace suscite des conflits qui dans le cas d'une appropriation légale se règlent par le recours que définissent les règles en la matière. L'occupation illicite du terrain ne permet pas de tel recours à moins que le conflit ne dégénère en affrontement physique auquel cas la règle juridique reprendrait la qualification des actes. Le vivre ensemble nécessite certains aménagements qui engendrent mécontentement et «guerre à finir», conflit et rapport de force. Devant l'impossibilité de se référer à la règle, ces éternels bâtisseurs sont contraints de recourir au compromis. Ce pendant même dans ce cas, les protagonistes se doivent de présenter des justifications. Dans cette "anomie urbanistique" qui caractérise les quartiers illicites, non régularisés, le vivre ensemble ne peut être atteint par une règle unique, il faut dès lors le recours à plusieurs autres principes, dont justement le compromis qui a pour objectif de résoudre des conflits et de régler des différends en mobilisant autres principes et objets que défini la règle. Nous explorerons, partant de l'hypothèse que les acteurs mettent en œuvre des compétences constatables lorsqu'ils doivent porter des jugements, développer des justifications ou sortir d'une dispute en concluant des accords. Nous nous intéresserons à leur manière de mobiliser ces compétences, de répertorier les opérations auxquelles ils se livrent dans des situations concrètes où se déploient leurs actions dans les conflits qui les opposent, entre eux, et avec le cadre réglementaire qui régit le partage de l'espace que représentent les services compétents en la matière. Ce travail nous permettra ainsi de poser la question de la réversibilité ou l'irréversibilité du partage de l'espace, c'est-à-dire est-ce un partage toujours renégocié et sur quelles bases ou au contraire est-il définitif et dans ce cas qu'est ce qui assure sa pérennité. La nature de cet objet nous impose une méthodologie qualitative à travers l'étude de quelques cas de conflit. D'où la nécessité d'une enquête de terrain que nous réaliserons dans le quartier illicite non régularisé dénommé El Mdig, dans la périphérie est de Tlemcen. Elle nous permettra de répertorier les différents conflits autour du partage de l'espace, ainsi que les procédés de leur règlement.

Le droit de l'urbanisme, défini par le Conseil d'Etat comme « le droit des atteintes légales à la propriété foncière », ayant pour objet « la conciliation de l'intérêt général avec les intérêts des propriétaires du sol et des constructeurs », constitue le creuset des conflits urbains.

Foisonnant, abondant, le droit de l'urbanisme est un droit de superposition et se décline conformément au principe de décentralisation, à chaque strate du millefeuille institutionnel. L'urbanisme et l'aménagement, révélateurs des jeux de pouvoirs liés à l'espace urbain, des confrontations entre autorités publiques et particuliers, entre communautés et/ou minorités, alimentent cette perception de la ville conflictuelle.

Permis de construire et documents d'urbanisme en tant que supports de la planification concentrent l'essentiel des litiges portés à la connaissance des juges. Le recours, ouvert aux individus ayant un intérêt à agir, apparaît dès lors comme un révélateur de cette conflictualité. Ce contentieux spécifique met en balance intérêt général et intérêts privés. Interroger la place du juge, arbitre de ces conflits, revient à faire une étude de la jurisprudence des ordres administratif, parfois même judiciaire. La jurisprudence, en tant que source du droit, peut alors constituer une voie d'arrangement, parfois même d'apaisement. Déplacer le conflit de la scène informelle à l'office du juge concourt à la résolution du conflit. Toutefois, le règlement juridictionnel ne garantit pas une solution optimale, et ne suffit pas toujours à faire retomber les tensions urbaines.

Cette communication, « Paroles de juges, voie d'apaisement ? » sera donc menée en trois temps. Un état des lieux du contentieux d'urbanisme permettra de cibler les enjeux des principaux conflits urbains en présence (I). Une approche non exhaustive de la jurisprudence d'en appréhender les modes de résolution (II). Un troisième temps d'analyse permettra d'évaluer l'efficacité du recours au juge, et le cas échéant de mettre en balance son office et la médiation (III).

Le débat public initié par la loi Barnier de 1995 modifie la gestion des projets en France, en ajoutant une étape préalable aux enquêtes publiques.

Cette démarche de démocratie participative voulue par l'Etat doit faciliter l'acceptabilité des nouveaux projets d'envergure par les populations. Les conflictualités croissantes se traduisent en effet par un recours exponentiel aux tribunaux, source de délais interminables. Ce processus est devenu un réel obstacle à la concrétisation des projets, renchérissant fortement leur coût.

Les projets de contournements autoroutiers des métropoles françaises s'inscrivent comme un champ d'expérimentation majeur de cette nouvelle gestion des conflictualités liés aux nouvelles infrastructures. Leur localisation dans des territoires entre urbain et périurbain induit l'implication de très nombreux acteurs dans le débat : Etat, différentes collectivités, riverains nombreux, associations, collectifs.

En se basant sur les exemples de Bordeaux, Rouen, Strasbourg, Toulouse et la francilienne dans l'Ouest parisien, dont les débats se sont déroulés au milieu des années 2000, nous analyserons la structuration de ces conflictualités, portées principalement par le syndrome NIMBY (Not in my back yard). Cette dernière permet-elle de dégager des constantes dans les acteurs de ces conflits ou bien les spécificités territoriales (contexte politique, densité de population, sociologie des populations, présence d'enjeux environnementaux forts) induisent-elles un traitement différencié de ces derniers ?

La décennie écoulée nous offre de plus le recul nécessaire pour mesurer l'efficacité de ces débats dans un contexte de relance de certains de ces projets, suite au plan de relance autoroutier de décembre 2013 et aux résultats des municipales de mars 2014. Les conflictualités se sont-elles simplement « endormies » avec le gel des projets ou bien les effets d'annonce se traduisent-ils par leurs réactivations ?

À la recherche de solutions aux problèmes touchant leurs quartiers, les premiers groupes de défense de droits des personnes locataires émergent au Québec à la fin des années 1960 (René, Panet-Raymond, 1984) dans l'objectif d'organiser les locataires des quartiers populaires pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts (Milot, 1979 : 1). Ces comités mettent sur pied des services autogérés d'information, offrent une aide technique, proposent un accompagnement physique et moral, exercent des pressions politiques et dérangent l'ordre public afin d'attirer l'attention sur certains enjeux locaux. De telles actions visent, grâce leur caractère sociopolitique, à promouvoir et à défendre des droits sociaux ainsi qu'à réclamer des lois et des programmes plus justes et plus équitables (Duval et al., 2005).

Dans la métropole montréalaise, où 65,6% des ménages sont locataires (Ville de Montréal, 2009), une vingtaine de groupes de défense de droits des locataires travaillent aujourd'hui encore à partir d'une approche de défense collective de droits qui prend appui sur le conflit non violent afin de promouvoir les intérêts des groupes de personnes locataires.

Le conflit est appréhendé à la fois comme un symptôme, mais également comme une réponse aux rapports de force entre ceux qui possèdent les unités d'habitation et ceux qui les louent, car les droits des uns définissent, mais surtout restreignent ceux des autres. C'est que le logement représente à la fois une marchandise privée, acquise par un acte de vente, guidée par un désir de rentabilité et de profits qui génère annuellement plus de six milliards de dollars de revenus bruts partagés entre 277 000 propriétaires bailleurs, dont 12% possèderaient 57% du parc locatif, et parmi lesquels moins de 0,3% se partageraient 16% des propriétés (Dansereau et Choko, 2002). L'investissement immobilier représente, au même titre que l'investissement boursier, une option d'investissement chevronnée pour faire fructifier un capital qui s'accompagne du « droit de faire du profit », soit le droit de fructus (jouir) conféré par le droit de propriété. Toutefois, le logement représente également un milieu de vie, un chez-soi qui aspire à être sain et abordable. À ce titre, le droit au logement ne représente pas simplement le droit à un abri sur la tête, mais bien le droit d'accéder à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et dans la dignité (ONU, 1991).

Trente-cinq ans après l'émergence des premiers groupes de défense de droits des personnes locataires, quels bilans leurs travailleuses et travailleurs dressent-ils des luttes québécoises menées au cours des années? Il s'agira d'identifier les situations révélatrices de tensions urbaines qui découlent des situations résidentielles locatives et d'analyser les discours portés par les groupes communautaires qui proposent une lecture du conflit à partir d'une perspective de rapports de classes, relevant ainsi la présence de privilèges et d'injustices systémiques.

PRÉSIDENT DE SEANCE

Thèmes 1 - Frictions, tensions, conflits : comment penser les conflits urbains ?

Session 1 - Conflits et acteurs institutionnels - Didier Desponds

Session 2 - Conflits et groupes sociaux - Elizabeth Auclair

Session 3 - Conflits et objets des crispations - Elizabeth Auclair

Thèmes 2 - Existe-t-il une géographie de la conflictualité urbaine ?

Session 1 - Conflits : dimension sociales ou (et) dimension spatiale ? - Patrice Melé

Session 2 - L'espace public et la cristallisation des tensions - Sonia Lehman-Frisch

Thèmes 3 - Du micro-conflit urbain à la mobilisation globale : observe-t-on une diffusion des conflits urbains ?

Session 1 - Conflit : exceptionnalité ou généralisation ? - Samuel Rufat

Session 2 - Circulation des pratiques - Jean-Baptiste Frétigny

Thème 4 - Conflits urbains : des vainqueurs et des perdants ou de nouvelles formes d'arrangement

Session 1 - Acteurs de la société civile, quelles formes de stratégie ? - Hervé Vieillard-Baron / Anne Hertzog (suite)

Session 2 - Diversité des formes d'action - Damien Masson

Session 3 - Efficacité ou insuffisance des outils du compromis ? - Didier Desponds / Katja Hackenberg (suite)

La ville conflictuelle. Oppositions - Tensions - Négociations
Université de Cergy-Pontoise
Laboratoire MRTE